



APPEL A PROJET A DESTINATION DES COMITÉS DE QUARTIER
SOUTIEN FINANCIER POUR UN PROJET DE LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL

Le contexte

Le CPAS de Jette a pour mission de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine (article 1^{er} de la Loi organique du 8 juillet 1976). Pour atteindre cet objectif, le CPAS peut collaborer avec le secteur associatif, notamment sous la forme d'un soutien financier octroyé à l'issue d'un appel à projet à destination des acteurs sociaux de la Commune.

Les citoyens jettois sont confrontés à plusieurs formes de précarité sociale. Parmi celle-ci, l'isolement social occupe une place centrale, puisqu'il est en même temps la cause et la conséquence de beaucoup d'autres formes de précarité.

L'être humain est un être social, il n'a pas vocation à vivre seul, coupé du reste de la population, et ne peut s'épanouir dans ces conditions, sous peine de voir son équilibre psycho-social menacé.

Si ce constat a toujours existé, la crise sanitaire et les confinements successifs ont lourdement aggravé la situation, de sorte que les personnes qui étaient déjà isolées ont été encore davantage livrées à elles même, tandis que de nouvelles situations d'isolement sont apparues au sein de la population.

En effet, si classiquement le phénomène était davantage palpable au niveau des personnes plus âgées, il s'est étendu à l'ensemble de la population dans le contexte actuel, avec de lourdes conséquences en matière de santé mentale.

C'est dans ce contexte que le CPAS de Jette, lance cet appel à projet à destination des comités de quartiers jettois.

Description de l'appel à projet

Au moyen de cet appel à projet, le CPAS de Jette entend soutenir des initiatives qui ont pour objectif de lutter contre l'isolement et de renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers jettois.

Public cible : les personnes isolées

Le projet doit porter sur les habitants d'un quartier bien identifié.

Destinataires de l'appel à projet

L'appel à projet s'adresse à tout comité de quartier (ASBL ou association de fait) qui souhaite développer un projet visant à lutter contre l'isolement social au sein de leur quartier.

Soutien financier

350 € par projet

Ce montant est destiné à couvrir les frais suivants

- frais de fonctionnement ;
- frais de communication.

Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

- **Objectifs du projet** : le projet répond aux objectifs fixés dans la description de l'appel à projet, à savoir lutter contre l'isolement et renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers jettois.
- **Pertinence du projet** : le projet démontre sa pertinence à répondre aux objectifs de l'appel à projet, notamment par son utilité concrète pour lutter contre l'isolement des habitants du quartier.

Introduction de la demande

La demande est introduite au moyen du formulaire de candidature joint en annexe de ce document.

La demande est transmise par courriel à l'adresse suivante : ahamama@jette.brussels

Délais

Lancement de l'appel à projet : 26-05-25

Clôture de l'appel (date limite de remise des projets) : 16-06-25

Désignation des lauréats : 17-06-25

Période couverte par le subside : une période de 12 mois à partir du 01-05-2025

Désignation des lauréats

Les candidatures seront présentées au conseil de l'action sociale qui suit la clôture de l'appel à projet. La décision sera prise immédiatement en séance.

Contact

HAMAMA Amina

ahamama@jette.brussels - 0490/ 47 75 86